

Le CSE : Comité Social et Économique



Comité Social et Économique

Négocier la mise en place avant le **31 décembre 2019**

Où ?

Dans les entreprises à partir de 11 salariés.

Pourquoi le CSE ?

Le CSE fusionne les instances DP - CE - CHSCT pour défendre les droits et les intérêts des salariés : activités professionnelles - vie au travail - organisation du travail - choix stratégiques de l'entreprise. Le CSE reprend les attributions des anciennes instances avec moins de représentants et moins de crédits d'heures.

Importance de votre participation à l'élection

Les suffrages obtenus déterminent la représentativité syndicale dans l'entreprise et la nomination d'un DS, négociateur et signataire des accords d'entreprises. Les résultats de ces élections conditionnent la représentativité de la CGT au niveau national.



Importance de la négociation du PAP

Protocole d'Accord Préélectoral

Le PAP prévoit l'organisation du CSE : la durée du mandat, les collègues et leur composition, le nombre de sièges, le crédit d'heures et les modalités de l'élection. De nombreuses dispositions sont négociables, il est donc nécessaire de s'informer et de se former.



Le SNCA-CGT vous accompagne dans la mise en place du CSE.

FORMATION > Contactez le SNCA-CGT : bn@snca-cgt.fr



263, rue de Paris
Case 544-4
93515 Montreuil Cedex



contact@snca.cgt.fr
www.snca-cgt.fr

FÉDÉRATION DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

Dans le Lot-Et-Garonne, le gouvernement botte en touche

En 47, le gouvernement botte en touche.

Non on ne va pas vous parler de Rugby à AGEN, bien que l'envie de « rentrer dans le lard » de nos Républicains marcheurs se fasse de jour en jour plus forte localement ; Non on va vous parler d'un CFA qui date de 1964, qui a besoin d'urgence d'une sacrée rénovation sous peine de fermeture et qui peine à attirer le regard du gouvernement sur ses lézardes.

Les salariés du centre de formation de la chambre des métiers du Lot et Garonne sont inquiets pour leur avenir : Pensez ! **des locaux très usés voire obsolètes** pour certains, d'autres bâtiments interdits pour raisons de sécurité et un projet de rénovation qui tarde à aboutir, un cocktail qui a tout pour faire craquer les plus fragiles et qui pose de sacrés questions sur les véritables priorités du gouvernement.

Certes les problèmes ne sont pas apparus en quelques jours, la situation actuelle est le résultat d'années de rustines et de

petits coups de pinceaux mais il n'en reste pas moins que l'urgence est là pour des élus qui se démènent réellement avec conviction pour sauver le vieux galion. Paradoxalement **ce centre de formation Agenais attire de plus en plus d'apprentis**, huit cent actuellement, la meilleure progression de la région pour une palette de métiers très large qui va de l'automobile, l'alimentaire (pâtisseries, boulangers, bouchers, charcutiers) en passant par la coiffure, l'hôtellerie restauration, la carrosserie, chaudronnerie. L'enseignement prodigué est reconnu de grande qualité et produit son lot de champions aux olympiades des métiers et autres concours sans parler des très bons scores aux examens.

Précisons encore que ce centre de formation est le dernier à attendre une vraie rénovation en Nouvelle Aquitaine.

Pour autant le combat qui est mené avec acharnement par des élus chambre des métiers n'a **toujours pas permis de boucler le budget nécessaire à la rénovation**. L'agglo, le département, la région (7 millions d'euros tout de même) ont déjà confirmé leur engagement... Les 4 millions restants et manquants nécessiteraient l'engagement de l'état. De multiples contacts ont eu lieu en ce sens et ces jours-ci c'est la sénatrice LR de Lot et Garonne, Madame Bonfanti Dossat, qui a interpellé le gouvernement lors d'une séance au sénat. Question claire, arguments clairs...

*Réponse indigne de la représentante du gouvernement :
« adressez-vous à la région »...*

Ci dessous un extrait de son intervention (source Sud-Ouest)

Il nous semblait pourtant que l'apprentissage figurait bien dans les priorités du gouvernement ? Dans les faits les tenants de la « start-up nation » n'ont que faire des problèmes de territoires éloignés des palais de la république. Nos dirigeants ne se soucient guère de l'avenir des enfants

d'une République dont ils préfèrent brader les valeurs d'égalité et de fraternité.

Le président de la chambre des métiers du Lot et Garonne, ne lâche pas le morceau mais a déjà prévenu qu'à défaut de soutien du gouvernement il serait bien obligé à moment donné de **songer à la fermeture.**

Faudra-t-il un mouvement d'ampleur des salariés pour espérer voir les lignes bouger ?

Le nouveau monde tant vanté par le gouvernement gagnerait en crédibilité en apportant enfin son soutien à ce projet, sauvant ainsi de nombreux emplois.

[L'article du journal Sud-Ouest.](#)

ÇA BOUGE À LA CHAMBRE DE METIERS DES LANDES

La CMA des Landes, habituellement peu soucieuse du respect du statut du personnel des CMA et du dialogue social (voir [ici](#) et [ici](#)), connaît ces jours-ci un nouvel épisode de colère. cette fois ci, ce sont les apprentis qui se sont chargés de rappeler aux dirigeants de leur CFA qu'ils avaient des droits et

qu'ils n'étaient pas près à se laisser plumer.

La semaine d'internat étant passée **de 59 euros à 117 euros**, les apprentis ont décidé de bloquer le CFA ce mardi 16 octobre de 08h00 à 12h00 et d'alerter les médias.

Les médias présents, radio (France Bleu Gascogne), presse (Sud-ouest) et TV (France 3 Aquitaine) ont pu constater et relayer la saine colère des apprentis. L'attachée parlementaire du député MODEM des Landes a également fait le déplacement, ainsi qu'une médiatrice de la Préfecture.

Voyez ici l'intervention d'une apprentie au CFA de la CMA des Landes (source Sud-Ouest) :

le quotidien Sud Ouest écrit notamment dans un [article](#) consacré à cette action :

*“C'est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase, ce traitement à la tête du client des tarifs d'internat, explique Maïtané Suppo, qui a initié le **bloca**ge, ce mardi matin, de l'établissement pour surprendre **la directrice, Françoise Ribereau**, présente le mardi à Mont-de-Marsan (elle dirige également les CFA de Pau et Bayonne). Les **relations sont délétères** depuis son arrivée en janvier, les supports pédagogiques s'amenuisent, les sorties, le matériel. **Elle***

voulait même nous priver de repas un soir car l'alarme à incendie avait été déclenchée dans la journée. Si le cuisinier du lycée Estève n'était pas venu nous chercher pour éviter de jeter nos repas, nous n'aurions pas dîné!"

La directrice a consenti, avec le président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, Philippe Retours, à recevoir des délégués des élèves dans la matinée, puis à sortir écouter ce que les apprentis lui reprochaient.

Bien évidemment les apprentis ont reçu le soutien du SNCA par la voix de sa Déléguée Syndicale Sylvie LEVEN. Un [courrier intersyndical](#) a été adressé à la directrice du CFA. Un rdv a été demandé à la direction et en fonction du résultat de cette rencontre des suites pourront être données.

Nous restons attentifs à la situation et vous tiendrons informés de ses développements.

LE STATUT DU PERSONNEL DES CMA DERNIÈRE ÉDITION

Voici la dernière mouture du statut du personnel des agents de Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

Il comporte les modifications validées en Commission Paritaires parues au JO.

Il est applicable immédiatement et sans restrictions.

STATUT DU PERSONNEL

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT ET LE
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA
COMPLICITÉ, DE LA
FAMILIARITÉ.**

**ENTRE LA DIRECTION NATIONALE
DES CHAMBRES DE METIERS ET DE
L'ARTISANAT ET LE
GOUVERNEMENT, PLUS QUE DE LA
COMPLICITÉ, DE LA
FAMILIARITÉ.**

Après avoir médiatiquement subit au printemps dernier la débauche financière, encore une fois, d'un mariage princier de nos chers voisins Britanniques, voilà que nous sommes informés, lors de l'assemblée générale de l'APCM des 19 et 20 juin 2018 de ce que nous pourrions appeler « des fiançailles » entre le représentant du gouvernement du nouveau monde à savoir Bruno Le Maire, Ministre de l'économie, et notre président de l'APCMA Bernard Stalter.

Les fiançailles semblent s'être déroulées on ne peut mieux, comme le laisse sous entendre le [discours fleuve de notre Président Stalter](#). En effet, si au début le ton est encore un peu froid et distant, au fur et à mesure que notre président avance dans son discours, le ton change. D'un « Monsieur le Ministre » nous passons à un « cher Bruno », pour enfin finir sur un tutoiement teinté d'affection qui laisse présager un beau mariage, de raison bien sûr, entre les deux partenaires et cela au plus vite. Si ce discours avait été encore un peu plus long, il y a fort à parier, que notre président se serait laissé aller, comme dans l'intimité des après réunions, à un petit « mon Nono » qui nous aurais confirmé que ces deux là s'entendent à merveille !

Sur le fond maintenant, si l'on regarde de plus près le contrat de mariage, le ciel s'assombrit quelque peu sur les personnels des CMA.

UNE ADHESION ENTHOUSIASTE

L'APCMA adhère totalement aux réformes de l'état et annonce qu'elle est même capable d'aller plus loin en apportant des idées nouvelles qui ne peuvent qu'aller dans le sens recherché de ce gouvernement, à savoir « rentabilité et rigueur budgétaire ».

L'APCMA n'est pas « une voix revendicative ni contestataire ». C'est vrai qu'elle ne bataille pas beaucoup pour nous obtenir une augmentation significative de l'indice de la valeur du point. Qu'il est mignon leur numéro de duettiste se rejetant la responsabilité du blocage, depuis bientôt 8 ans maintenant, de cette situation. En fait à y regarder de plus près, ce n'est là qu'une petite querelle de jeune couple, qui ne dure pas plus longtemps que le fait d'en parler. Il est vrai que

ceux qui subissent cette stagnation du montant de « l'argent de poche généreusement attribué par les futurs mariés » ne grondent pas beaucoup sous leurs balcons.

ON NE TROUVE PAS D'ARGENT POUR REVALORISER, ON EN TROUVERA POUR LICENCIER !

L'APCMA en est déjà à discuter des modalités du financement de la suppression, au niveau national, de 300 postes (enregistrement des contrats) + 300 autres postes (SPI) soit un total de 600 suppressions de postes sur l'ensemble du réseau. Si la fiancée évoque les trois années d'indemnités chômage de ses 600 collaborateurs, le fiancé ne manquera pas de mettre dans le panier de la future mariée la compensation financière en échange d'une rigueur financière toujours plus accrue.

Quand au projet de loi PACTE, alors là, la future mariée n'hésite pas à vanter ses atouts en réitérant, encore une fois, que son réseau a un besoin urgent de 700 000 personnes (rien de moins que cela !) pour répondre à ses offres d'emplois. Autrement dit, par notre président, c'est peut être même les 0.3% de croissance manquante pour 2018. Autant dire que notre réseau est la source potentielle, voire principale, en matière d'emplois et que... « 'y a plus qu'à ! » ... Ce n'est pas sans nous rappeler le pin's à « un million d'emplois », promis par le président du Medef sous le quinquennat du président Hollande. Si ce n'est, malheureusement, tous les avantages cédés au patronat par le président Hollande en échange de ce million d'emplois, on en rigolerait encore !

LA COMEDIE DU FAUX RAPPORT DE FORCES

On notera au passage un « léger » reproche du président ou dirons nous, une bouderie envers le gouvernement, sur le fait que celui-ci ne laisse que trop de place aux « start-up » ayant une mentalité, je cite, de « profit accrue et rapide », ce qui sous entend que cela, oh grand dieu !, n'a jamais été le cas du moindre artisan, cela se saurait...

La fiancée, ne faisant pas encore partie du nouveau monde, tente de préserver ses prérogatives notamment dans le domaine du Répertoire des Métiers ainsi que sur le Centre de Formalités des Entreprises. Rajouté à la fin de l'obligation du SPI, l'APCMA se voit peut-être ..., vider de sa substance nourricière (SPI, RM/CFE). Effectivement, il y a lieu de s'inquiéter très sérieusement de cette affaire.

Puis, vient le passage de ces artisans si différents des patrons des grandes entreprises du CAC 40, avides de parachutes dorées et si méprisant envers l'apprentissage « mes enfants n'ont pas eu besoin de s'orienter vers l'apprentissage car ils étaient brillants ». L'expérience nous a montré que les « petits patrons » se comportaient malheureusement, trop souvent, de la même façon que les grands et qu'il y avait pléthore d'exploitations de jeunes apprentis dans le milieu artisanal à des fins vénales, mais ça l'APCMA n'est pas encore prête pour en évoquer ne serait ce que le début d'un soupçon.

RENOVER ? CHICHE !

Enfin, arrive le chapitre ou le président Stalter demande la création d'un fond pour aider les entreprises artisanales à rentrer dans le troisième millénaire, celui du numérique, sans oublier ses collaborateurs (tiens...il parle peut être de son

personnel ?...ah non toujours pas...), pour les accompagner dans leurs missions.

Mais le président Stalter se devait, comme il s'y était engagé pendant les élections, de terminer par une note, sur la nécessité de rénover notre statut. C'est là et seulement là que le SNCA-CGT le rejoint. Par contre, pour le reste, qu'il ne compte pas sur nous pour beurrer les toasts le jour des noces avec le gouvernement.

Pour lire l'édifiant discours du Président STALTER, c'est par ici :

[Le discours du Président de l'APCMA](#)

**« La liberté de choisir son avenir professionnel » ?
Vraiment ?**

« La liberté de choisir son

avenir professionnel »

Tel est l'intitulé du projet de loi réformant la formation professionnelle. Titre trompeur car en fait c'est l'entreprise qui est au cœur du dispositif ! La formation professionnelle et ses actions doivent répondre à une employabilité immédiate et donc répondre aux besoins de l'entreprise. Des formations courtes axées essentiellement sur des compétences professionnelles sont privilégiées. Le congé individuel de formation (CIF) disparaît au profit de formations monnayables par le compte personnel de formation.

Pour cela, sont réformés :

- Le marché de la formation
- Le système de certification professionnelle
- La gouvernance et les organismes paritaires

Avec en suspens la question cruciale : quelle est la définition de l'action de formation ?

Les salariés des CMA et des organismes gestionnaires privés de CFA sont inquiets !

Pour les CMA, aucune garantie à long terme sur la pérennité des chambres consulaires :

- de nombreux services se feront en ligne par les usagers
- les Centres de formation d'apprentis gérés par les CMA vont ils migrer vers des structures associatives
- les CMA ne vont-elles pas être amputées petit à petit de leurs compétences pour disparaître dans quelques années ?

—
Actuellement, les organismes gestionnaires de CFA sont essentiellement des associations, des fondations, des chambres consulaires (CMA et CCI), des chambres d'agriculture.

Ils forment des apprentis mais proposent aussi des actions de formation en contrat de professionnalisation, en formation continue. Sont préparés des diplômes, des titres professionnels.

La réforme de la formation professionnelle dont l'apprentissage va bouleverser l'organisation, les financements, les repères.

Les CFA seront rémunérés au contrat dont le coût est fixé par la branche professionnelle. L'apprenti doit pouvoir intégrer un CFA à tout moment de l'année et la durée de son contrat être adapté à ses besoins. L'évaluation en CCF est de mise et les modalités de délivrance des diplômes et titres professionnels seront revus.

La région n'organise plus l'apprentissage sur son territoire mais financera uniquement les investissements.

A partir de **janvier 2019**, tout CFA existant doit être certifié pour poursuivre les formations en apprentissage.

A partir de janvier 2020, tout nouveau CFA sera déclaré organisme de formation et obtenir une certification pour ouvrir des formations pour les apprentis.

Quel sera le statut des CFA créés antérieurement ? Quelle qualification sera attribuée aux organismes qui les gèrent ? Deviendront-ils eux aussi organismes de formation ? Les personnels seront-ils gérés conformément à la convention collective nationale des organismes de formation ?

En 2014, le SNCA-CGT s'est battu pour que les salariés des organismes gestionnaires de CFA ne soient pas intégrés dans le champ d'application de cette convention car le métier de formateur n'est pas reconnu et valorisé. Les accords d'entreprise reconnaissant et valorisant le métier de formateur résisteront ils face à la concurrence et aux pressions financières ?

Cette réforme va impacter de plein fouet le panorama de la formation. Des organismes vont disparaître, d'autres se créer. Des branches professionnelles peuvent fusionner.

Toute réforme, qu'elle passe démocratiquement par le débat parlementaire ou brutalement par le jeu des ordonnances, est UN CADRE. Dans le cadre du périmètre de la loi. Il y a encore des marges de manœuvres, des amendements sont toujours possibles, avant la publication des décrets d'applications. Le rapport de force est donc fondamental. Le travail des organisations syndicales, la mobilisation des travailleurs, des salariés, des agents de l'état, est donc essentielle avant, mais aussi après le vote de lois.

Le SNCA-CGT est vigilant et suit avec attention l'évolution de la réforme. Les Délégués syndicaux et les représentants du personnel doivent être prêts pour négocier car cette

réforme va impacter profondément les conditions de travail des personnels de notre champ.